Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260303-2026030106-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 MARS 2026
Convocation du 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures trente, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Représentés : 0
Absents : 3
Votants : 8

Présents : BOULARD Jérémy, Maire,
BOURDEL Marie-Madeleine, NIVET Louis, THEZE Christine, Adjoints,
PEDRIELLI Vincent, GOURMELEN Nathalie, FAVREL Claudine, FRIN Lydie, Conseillers.
Pouvoirs : /
Absents excusés : SÉBILLE Iwan, HERPIN Valérie, MERDRIGNAC Yvan.
Secrétaire de séance : BOURDEL Marie-Madeleine.

Délibération 2026-03-01-06

MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis de l'entreprise PROXLAN et de l'entreprise SARL ATINFO pour le renouvellement du matériel informatique du secrétariat de la mairie.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise PROXLAN pour un montant de 1 891,77 € HT, soit 2 270,12 € TTC.

- AUTORISE, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Fait le 3 mars 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

La Secrétaire de séance,
Marie-Madeleine BOURDEL

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
compte-tenu de son affichage le 16 MARS 2026
et de sa transmission en Préfecture le 16 MARS 2026